



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme, un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que lors de la séance ordinaire le lundi 7 juillet 2025 à 20 h 00 au 50, chemin des Loisirs, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande

La construction d'un bâtiment accessoire de type garage d'une hauteur et d'une superficie excédant celles autorisées selon l'article 8.2 et l'annexe C du Règlement de zonage 2010-012.

Désignation de l'immeuble

251 rue Champagne
Saint-Élie-de-Caxton
Numéro de lot: 3 984 121

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée prévue à cette fin le 7 juillet 2025 à 20 h.

Fait et donné à Saint-Élie-de-Caxton, dix-neuvième jour de juin 2025.

Odette Villemure pour Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière